

# Demande de Gestion d'actions de formation Inter-entreprises

## ENTREPRISE DE MOINS DE DIX SALARIÉS

Merci de remplir un bulletin par action de formation et le renvoyer à AGEFOS PME,  
Parc technologique du Canal, 14 av. de l'Europe, bât. Houston, BP 42125, 31521 Ramonville Saint-Agne cedex  
Tous les champs sont obligatoires. Aucune inscription ne sera validée sans le règlement correspondant.

### Mon entreprise

N° Adhérent	N° SIRET		
Raison Sociale			
Adresse	Code Postal	Ville	
N° de téléphone	email		

### Salariés inscrits

Nombre total d'inscrits :

NOM ET PRÉNOM en majuscules	H/F	CSP	ÂGE	nombre d'heures si DIF utilisées

### Formation

N° de page	Intitulé
Date	Lieu
Coût HT restant à charge pour l'entreprise (= coût de la formation X nombre d'inscrits)	
Montant de la TVA (obligatoire même si votre entreprise n'est pas assujettie)	
Montant TTC par chèque à l'ordre de l'AGEFOS PME Midi-Pyrénées	

Le signataire a pris connaissance et accepte les conditions générales de gestion relatives au présent document.

### Signature et Cachet



L'État et le Fonds Social Européen  
cofinancent votre formation

# Demande de Gestion d'actions de formation Inter-entreprises

## ENTREPRISE DE PLUS DE DIX SALARIÉS

Merci de remplir un bulletin par action de formation et le renvoyer à AGEFOS PME,  
Parc technologique du Canal, 14 av. de l'Europe, bât. Houston, BP 42125, 31521 Ramonville Saint-Agne cedex  
Tous les champs sont obligatoires.

### Mon entreprise

N° Adhérent	N° SIRET		
Raison Sociale			
Adresse	Code Postal	Ville	
N° de téléphone	email		

### Salariés inscrits

Nombre total d'inscrits :

NOM ET PRÉNOM en majuscules	H/F	CSP	ÂGE	nombre d'heures de DIF utilisées	saire horaire brut ch. patronales incluses	nombre d'heures Hors Temps de Travail (HTT)	saire horaire net de ref. si HTT

### Formation

N° de page	Intitulé
Date	Lieu
Coût HT de la formation (= coût indiqué pour les entreprises de + 10 salariés)	
Coût HT restant à charge pour l'entreprise (= coût de la formation X nombre d'inscrits)	

Le signataire a pris connaissance et accepte les conditions générales de gestion relatives au présent document.

### Signature et Cachet

# Conditions générales de gestion

## L'ENTREPRISE S'ENGAGE :

- À consulter les instances représentatives du personnel (s'il y a lieu) ;
  - À ne pas demander le même financement à un autre OPCA ;
  - À ne pas demander le financement des demandes au titre du DIF formulées par les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ;
  - À demander la prise en charge d'une action DIF dans la limite des heures acquises par le salarié au titre du DIF, sauf accords collectifs plus favorables ;
  - À tenir à disposition d'AGEFOS PME, dans les délais prescrits, les pièces justificatives (bulletins de salaires, attestations de présence, accord écrit du salarié si la formation se déroule hors temps de travail), à conserver celles-ci et à se soumettre aux contrôles pouvant être réalisés par AGEFOS PME ;
  - À donner mandat à AGEFOS PME pour régler directement les heures de formation à (aux) (l') organisme(s) de formation, dans la limite du financement accordé par AGEFOS PME ;
  - À informer AGEFOS PME et l'organisme de formation de toute suspension (maladie, maternité, congé parental...) ou rupture du contrat de travail ou arrêt de l'action de formation ;
  - À respecter l'ensemble des dispositions légales relatives au droit du travail et plus particulièrement en matière d'hygiène, de sécurité, et de formation se déroulant hors temps de travail ;
- Dans le cas où les heures de formation se déroulent en tout ou partie hors temps de travail :
    - À avoir au préalable recueilli l'accord écrit du (des) salarié(s),
    - À ne pas dépasser, 80 heures de formation hors temps de travail, par année et par salarié, augmentées du crédit DIF du salarié,
    - À verser au(x) salarié(s) une allocation horaire de formation, pour les actions de catégorie 3 du plan de formation, effectuées hors temps de travail, et pour les actions relevant du droit individuel à la formation (DIF), réalisées hors temps de travail. Cette allocation correspondant à 50% du salaire horaire net de référence (rémunération nette moyenne perçues sur les douze derniers mois).
    - À tenir à disposition d'AGEFOS PME le cas échéant : l'accord écrit conclu entre le salarié et l'employeur en cas de DIF réalisé en tout ou partie sur le temps de travail
  - À faire participer le(s) salarié(s) inscrit(s) à cette formation dans le cadre du projet collectif déposé par AGEFOS PME MP auprès du Fonds Social Européen pour l'année 2010, et à ce titre :
    - Déclare avoir pris connaissance des termes du programme FSE « Compétitivité Régionale et Emploi », Axe 1 et du projet collectif porté par AGEFOS PME MP et demande à y adhérer.
    - Certifie respecter les dispositions du code du travail en matière d'institutions représentatives du personnel et être à jour de mes obligations fiscales et sociales.
    - S'engage à déclarer si besoin les financements publics (État, Région et FSE principalement) reçus lors des 3 années précédentes au bénéfice de mon entreprise auprès d'AGEFOS PME MP et/ou de la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avant la signature de cet engagement.
    - Déclare être informée par AGEFOS PME MP de la possibilité d'être soumise à un contrôle par les différentes instances communautaires concernées ainsi que par les organismes nationaux et régionaux de contrôle.
    - S'engage à informer tous les salariés bénéficiaires d'une formation de son cofinancement par le FSE. Par ailleurs, toute publication ou communication devra faire mention du Fonds Social Européen.

**Le non-respect des clauses ci-dessus mettrait fin au conventionnement dans le cadre du projet collectif.**